

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre Hebdo est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Edito par Monsieur le directeur académique**
- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ Orientation des élèves vers les enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA/EREA)
- **Gestion des personnels**
 - ✓ Rappel mouvement interdépartemental des personnels 2022
 - ✓ Rappel inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école
 - ✓ Mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)
- **Focus**
 - ✓ La réglementation et le droit à l'image
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ Rappel dispositif « danse à l'école »
 - ✓ Ressources « sensibilisation langue et culture régionale Occitan »
 - ✓ Formation égalité fille-garçon
 - ✓ Journée de la laïcité à l'école
 - ✓ Locations linéaires vacances hiver 2022

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo](#)

Edito par Monsieur le Directeur académique

Mesdames et messieurs les directeurs, mesdames et messieurs les enseignants,

Après un mois de fonctionnement je vous remercie pour les retours positifs et les suggestions d'amélioration que vous nous faites remonter.

*Afin d'identifier encore plus rapidement ce courrier parmi vos mails, la lettre hebdo va changer de nom et s'appellera dorénavant **la lettre de la DSDEN 31**.*

Je me permets de vous rappeler que cette lettre doit être diffusée à tout le personnel « Education nationale » de votre école ou de votre établissement, sur l'adresse professionnelle en « ac-toulouse.fr ».

Je vous souhaite une bonne fin de semaine et vous adresse mes sincères salutations.

Mathieu SIEYE

Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

A partir du lundi 15 novembre, le protocole sanitaire applicable dans les écoles de Haute-Garonne sera de niveau 2 (jaune).

Le port du masque en intérieur sera requis pour tous les élèves des écoles élémentaires.

Le niveau 2 du protocole sanitaire implique également, des mesures de protection renforcées et en particulier la limitation des brassages par niveau, l'augmentation de la fréquence des désinfections et le respect d'une distanciation physique adaptée pour les activités physiques et sportives en intérieur. Ces différentes mesures devront être remises en place dès que possible et au plus tard le lundi 22 novembre 2021.

⇒ [FAQ](#)

Fonctionnement de l'école

- **Orientation des élèves vers les enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA/EREA)**

L'affectation des élèves vers les enseignements généraux et professionnels adaptés relève de la compétence exclusive de l'IA - DASEN avec l'accord des parents ou du représentant légal, et après avis de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA).

L'orientation des élèves s'inscrit dans la mise en œuvre du cycle 3 et comporte deux phases distinctes :

- La pré-orientation en classe de 6^{ème} SEGPA ;
- L'orientation SEGPA en fin de 6^{ème} après réexamen de la situation.

Le Dossier à constituer est disponible [ici](#)

Authentification

1. « Je suis un utilisateur académique ou de l'administration centrale »
- se connecter
2. Guichet d'authentification « tribu - accès académie et administration centrale »
3. Choisir académie de Toulouse – Valider
4. Authentification avec les identifiant ARENA de votre établissement

CALENDRIER 2022

- **7 février 2022**: transmission des dossiers à la MDPH pour les élèves bénéficiant d'un PPS. L'école informe la CDOEA de chaque dossier envoyé à la MDPH.
- **7 février 2022** : transmission des dossiers hors PPS aux IEN de circonscription pour avis.
- **7 mars 2022** : date limite d'envoi des dossiers à la CDOEA via les circonscriptions 1er degré.

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [L'annexe à la constitution du dossier](#)

Gestion des personnels

- **Rappel Mouvement interdépartemental des personnels 2022**

Période de saisie des vœux

Du mardi 9 novembre 2021 à 12h

Au mardi 30 novembre 2021 à 12h

Via l'application I-Prof, bouton service, lien SIAM

⇒ [La circulaire départementale](#)

- **Rappel inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école**

Les enseignants, candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude, doivent adresser leur candidature, à l'inspecteur de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 21 novembre 2021.**

⇒ [Fiche de candidature](#)

Les circonscriptions doivent retourner l'ensemble des candidatures revêtues de l'avis circonstancié de l'IEEN au fur et à mesure de leur arrivée dans leur service, et en tout état de cause **le vendredi 26 novembre 2021 dernier délai** à : delphine.danesin@ac-toulouse.fr ou dpe5@ac-toulouse.fr

- **Mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)**

Le compte personnel de formation permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation. Ces droits, qui prennent la forme d'heures, sont utilisés à l'initiative de l'agent et sous réserve de l'accord de son administration dans le cadre de la construction de son projet professionnel.

Le CPF bénéficie à l'ensemble des agents publics, y compris les fonctionnaires stagiaires et les agents contractuels relevant des dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. Il bénéficie également aux salariés de droit privé recrutés par l'administration.

Le CPF est alimenté automatiquement en heures de formation à la fin de chaque année civile.

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [Liste des DRH de proximité](#)

Afin de visualiser les droits acquis au titre du CPF, vous devez activer votre compte directement en ligne [ici](#).

Focus



- **La réglementation et le droit à l'image**

L'image des personnes est protégée juridiquement. [L'article 9 du Code civil](#) énonce que « chacun a droit au respect de sa vie privée », y compris au respect de son image.

- ⇒ [L'article rédigé par le groupe Educnum31](#)
- ⇒ [Lien vers les différents formulaires d'autorisation](#)

Pédagogie et partenariat

- **Rappel Dispositif départemental « danse à l'école »**

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des élèves du département de la maternelle à la 3^{ème}.

La date limite des inscriptions est repoussée au **mercredi 1^{er} décembre**

La fiche d'inscription est à retourner impérativement par mail :

- 1 exemplaire à l'attention de l'IEN de la Circonscription
- 1 exemplaire à l'attention de Cathy Feybesse, CPD EPS : catherine.feybesse@ac-toulouse.fr

- ⇒ [Le dispositif départemental](#)
- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [Fiche d'inscription](#)

- **Ressources « Sensibilisation langue et culture régionale Occitan »**

Un padlet est mis à votre disposition : [ici](#)

Vous y trouverez des activités à mettre en œuvre en classe, afin de sensibiliser vos élèves à la langue et à la culture occitanes. Nul besoin d'être occitanophone pour vous lancer !

Des fichiers sons, ainsi que des documents à destination des élèves et des enseignants sont disponibles. Ainsi, vous pourrez confronter vos élèves à des documents authentiques (sonores et écrits) : chants, comptines, danses, contes...

N'hésitez également pas à aller consulter les ressources du site académique : [ici](#)

- **Formation égalité fille/garçon**

La formation égalité fille/garçon subit quelques changements.

Deux groupes seront organisés avec les 52 enseignants inscrits.

- Les groupes *Muret et Sud Toulouse* le **12 janvier 2022**. (Le lieu reste à définir).
- Les groupes *Toulouse Nord et Colomiers* le **19 janvier 2022**. (Le lieu reste à définir).

- **Journée de la laïcité à l'école**

Chaque année, la communauté éducative se mobilise pour **la journée du 9 décembre** et propose de nombreuses productions d'élèves allant de l'école maternelle au lycée dont on peut retrouver certains exemples et des ressources d'accompagnement sur le site [Éduscol](https://www.eduscol.education.fr/).

Merci de faire remonter en circonscription les projets que vous aurez mené dans vos écoles.



- **Locations linéaires vacances hiver 2022**

L'ensemble du personnel éligible à la SRIAS se définit comme tous les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale :

- Enseignants du premier et second degré, titulaires ou contractuels de droit public;
- Personnels non enseignants, titulaires ou contractuels de droit public (inclus les AESH et AED rémunérés par les établissements mutualisateurs).

L'accès à cette action aura lieu uniquement par une préinscription en ligne **du jeudi 25 novembre 13h au vendredi 10 décembre 2021 13h** sur le site de la SRIAS Occitanie : [ici](#)
Cette préinscription ne vaut pas validation du séjour.

Les bénéficiaires recevront une confirmation d'inscription par la SRIAS par mail, puis un mail de TLC Midi-Pyrénées avec la procédure à suivre pour valider l'inscription.

⇒ [Plaquette location vacances d'hiver 2022](#)

Contact :

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36